

Conjuguez sécurité, souplesse et liberté en combinant les 4 avantages* de votre **Prêt 3 Axes** !

◆ **Construction**

Vous ne payez rien (sauf les assurances) durant la construction de votre logement.

◆ **Régularité**

Votre mensualité s'adapte aux remboursements de vos autres prêts, vous avez ainsi la garantie de conserver un budget équilibré.

◆ **Flexibilité**

En fonction de l'évolution de vos revenus, vous pouvez modifier vos mensualités.

◆ **Revente**

Vous financez votre nouvelle acquisition sans attendre d'avoir revendu votre résidence actuelle.

* Sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt.

*Crédit Immobilier de France,
l'expérience qui donne vie à
vos projets.*

Depuis 1908, plus de deux millions de personnes nous ont fait confiance pour financer leur accession à la propriété.

Acteur reconnu depuis longtemps sur le marché immobilier local, partenaire privilégié de l'État pour la distribution des prêts réglementés, le Crédit Immobilier de France est le spécialiste qui sait trouver une réponse personnalisée pour satisfaire chacun de ses clients.

> **Votre contact**

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Crédit Immobilier de France est une marque collective utilisée par les sociétés affiliées au réseau des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier dont la liste est disponible à la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier sise 26-28 rue de Madrid - 75384 Paris cedex 08.

Publicité uniquement disponible en agence.

C\FIAXE\DE_12_04
* BON ANGLE - R.C. Pontaise B 329 254 874



Prêt 3 Axes

Conjuguez
sécurité, souplesse et liberté !



CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
Le spécialiste du crédit immobilier

Avec le **Prêt 3 Axes**,
vous bénéficiez d'avantages
réellement décisifs !

Premier axe : la sécurité

Avec le Prêt 3 Axes, vous bénéficiez
dès le départ d'un taux intéressant :
c'est un gage de compétitivité.

- ◆ Si les taux baissent, les mensualités de votre prêt diminuent. Vous êtes gagnants, vous réduisez le coût de votre crédit.
- ◆ Si les taux montent, votre mensualité ne bouge pas, c'est la durée qui s'allonge jusqu'à la durée maximale prévue au contrat. Si cette durée maximale est atteinte, c'est la mensualité qui augmente.
- ◆ En cas de nouvelle baisse des taux, les mensualités et/ou la durée de votre prêt diminuent*.

Empruntez, vivez !

Deuxième axe : la souplesse

- ◆ En plus de ces avantages, vous pouvez adapter vos remboursements à vos revenus pour maintenir l'équilibre de votre budget en augmentant ou diminuant le montant de vos mensualités une fois par an*.
- ◆ Ainsi, si vous devez faire face à des charges plus importantes, vous pouvez baisser le montant de votre mensualité en rallongeant la durée de votre prêt*.

Troisième axe : la liberté

- ◆ Vous pouvez rembourser une fois par an une partie de votre prêt sans indemnité*. Ainsi, vous réduisez le coût total de votre crédit.
- ◆ De même, en cas de revente de votre maison, vous pouvez faire un remboursement anticipé total sans indemnité*.

**Sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt.*

Exemple non contractuel : au 01/10/04 pour un prêt 3 Axes de 100 000 € sur une durée initiale de 15 ans, TEG annuel de 4,20 % (assurance D-PTIA-ITT incluse, hors frais de dossier et de notaire), le coût total de votre prêt est de 34 982 €.

Le prêt 3 Axes en détail

> Votre projet

Vous souhaitez acquérir une résidence principale, secondaire, à caractère locatif, acheter un terrain et construire, ou faire des travaux.

> Montant et durée de votre prêt

8 000 € minimum (21 500 € pour les travaux)
sur des durées initiales de 5 à 25 ans.

> Taux du prêt

Après une période de 12 mois à taux fixe, le prêt passe à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois et le taux est révisé semestriellement.

> Révision de taux

Deux fois par an.

> Passage à taux fixe

Possibilité à chaque révision de taux de passer de façon irrévocable à taux fixe, déterminé par rapport à un taux de référence indiqué dans l'offre de prêt.